



AVIS DE CONVOCATION DES ACTIONNAIRES

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2016

Messieurs les actionnaires de SOGELEASE MAROC, société anonyme au capital de 140 000 000,00 Dirhams, sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire au siège social de la société SOGELEASE MAROC sis, 374 Boulevard Abdelmoumen à Casablanca, le 27 juin 2016, à 10 heures, en vue de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015. Quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes.

- Approbation des conventions soumises à l'article 56 de la loi.
- Approbation et affectation des résultats, et fixation du montant des dividendes.
- Ratification de la cooptation d'administrateurs.
- Renouvellement des mandats d'administrateurs.
- Questions diverses.
- Pouvoirs à conférer en vue des formalités légales.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROJET DE TEXTE DES RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les états de synthèse arrêtés à la date du 31 décembre 2015, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions passées par la société telles que prévues à l'article 56 de la loi n°20-05 sur les sociétés anonymes, les approuve expressément.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne aux membres du Conseil d'Administration, en fonction pendant l'exercice clos le 31 décembre 2015, quitus et décharge de leurs gestions pour ledit exercice.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve l'affectation et la répartition des bénéfices proposés. Elle fixe en conséquence le dividende de l'exercice 2015 à 20 Dirhams par action.

Le résultat de l'année, augmenté du report, sera ainsi affecté de la manière suivante :

■ Réserve légale :	Cumul de 10% du capital atteint
■ Dividende :	42 000 000,00 MAD
■ Réserve extraordinaire :	5 860 080,00 MAD
■ Report à nouveau :	7 609,03 MAD

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, ratifie la cooptation en qualités d'administrateurs de Messieurs :

M. Mohammed TAHRI
M. Hervé BARDIN
M. Mehdi ELLEUCH

L'Assemblée Générale confirme le renouvellement, pour une durée de trois ans, des mandats des administrateurs suivants dont les mandats arrivent à échéance :

M. Hervé BARDIN
M. Mehdi ELLEUCH

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide la reconduction du mandat de l'administrateur de Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Khalid CHAMI en qualité d'administrateur pour une durée de six ans.

L'Assemblée Générale ratifie en tant que de besoin, les actes et les décisions pris par la Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Khalid CHAMI pour la période allant du 31/07/2013 au 31/03/2016.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer les formalités prévues par la loi en pareille matière.

